

Conditions Générales (CG) pour Localina

1 Parties contractantes et applicabilité

1.1 Swisscom Directories SA (ci-après, «local.ch») fournit les prestations Localina (logiciel ou service) décrites sur www.local.ch/localina.local.ch. local.ch conclut le présent contrat avec le client.

1.2 Les présentes Conditions générales pour Localina (CG) régissent les relations juridiques entre le client et local.ch liées à l'utilisation du produit Localina. Elles font partie intégrante du contrat conclu entre le client et local.ch. Dans tous les cas, local.ch est la prestataire du produit Localina et l'interlocutrice du client. local.ch a le droit de modifier ces Conditions générales à tout moment. Le client peut consulter les CG en vigueur sous www.local.ch/localina.local.ch ou en commandant un exemplaire auprès de local.ch. Avec le règlement de chaque facture, le client confirme qu'il a pris connaissance de la version en vigueur des CG et qu'il l'accepte. Si de nouvelles prestations ou des prestations supplémentaires sont convenues pendant la durée contractuelle, la version la plus récente des présentes CG s'applique à tous les services fournis jusque-là par local.ch.

2 Entrée en vigueur et durée du contrat

2.1 Le présent contrat entre en vigueur avec la signature par les deux parties à la date indiquée dans les documents contractuels ou – en cas de relation par voie électronique avec le client – avec la confirmation du client de l'offre de local.ch par e-mail. Les parties assimilent la signature électronique écrite au moyen d'un stylet sur l'écran de l'appareil de vente à la signature manuscrite sur papier, conformément aux articles 13 et suivants du CO.

2.2 En principe, le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Pendant les 14 premiers jours, le contrat peut être résilié sans délai par les deux parties et la taxe annuelle n'est pas due, sous réserve de facturation pour l'installation du logiciel. Si aucune résiliation n'a lieu dans le délai susdit, le contrat est ensuite résiliable 12 mois après sa conclusion, avec un préavis d'un mois. La résiliation est considérée comme prononcée en temps opportun s'il est prouvé qu'elle a été transmise à la bonne adresse du cocontractant le dernier jour du délai fixé.

3 Prestations de local.ch

3.1 local.ch octroie au client un droit non exclusif d'utilisation du logiciel Localina et des fonctions y afférentes. Les fonctions des bouquets de prestations respectifs dépendent des contrats propres aux produits. Le droit d'utilisation n'est pas transmissible. Tous les droits du logiciel appartiennent exclusivement à local.ch.

3.2 local.ch fournit ses services selon les normes en usage et assure la diligence nécessaire. Elle est autorisée à adapter ses équipements aux exigences techniques et à modifier sa gamme d'offres, à tout moment et sans préavis. Le client déclare accepter ces modifications, dans la mesure où elles ne compromettent pas de façon inadmissible ses droits aux prestations.

3.3 En règle générale, local.ch installe la configuration de Localina propre au client dans les 30 jours suivant la réception du contrat dûment signé. Le client doit fournir les contenus nécessaires à la configuration, tels les heures d'ouverture et les plans de salle par écrit, au plus tard au moment de la signature du contrat.

3.4 Le client est responsable de l'intégration du formulaire de réservation sur ses sites Web ou ses canaux de réseaux sociaux. L'intégration du formulaire de réservation sur local.ch s'effectue automatiquement. Une inscription de base est requise pour permettre la réservation sur local.ch.

3.5 local.ch détermine le type de protection de l'accès. L'enregistrement du client peut être nécessaire dans ce cadre. Le client est tenu de fournir les données nécessaires fidèlement et en totalité, ainsi que de procéder aux modifications dans les délais les plus brefs. Le client est seul responsable du contenu de son enregistrement et donc des informations personnelles qu'il fournit ainsi que de la mise à jour en continu de la configuration de Localina. local.ch a le droit de supprimer à tout moment l'enregistrement du client sans avoir à s'en justifier. local.ch prend des dispositions pour protéger son application des interventions indues opérées par des tiers. Néanmoins, une protection totale n'existe pas et local.ch ne répond aucunement des conséquences d'interventions non autorisées. local.ch n'a pas l'obligation de vérifier les données d'identification de l'utilisateur. local.ch peut considérer chaque accès établi à l'aide du mot de passe correct comme un accès autorisé. local.ch n'a pas non plus l'obligation d'adopter de quelconques mesures de protection contre la duplication. En outre, le client s'engage à protéger ses mots de passe et ses codes d'identification d'une utilisation abusive et répond envers local.ch des éventuels dommages subis du fait d'un tel abus.

3.6 Le client accepte l'envoi d'informations par e-mail (Newsletter). Le client peut se désabonner de la Newsletter à tout moment. local.ch traite les données clients utilisées à ses propres fins de marketing dans la plus stricte confidentialité et les divulgue exclusivement à des tiers aux conditions décrites au chiffre 11.

3.7 local.ch a en principe le droit de distribuer aux adresses et aux personnes communiquées par le client, à satisfaction de droit. Le client a l'obligation de communiquer tout changement de son adresse, de l'interlocuteur interne ou de l'adresse e-mail de correspondance. La responsabilité de local.ch n'est pas engagée en cas de distribution incorrecte.

4 Contenus Web

4.1 Le client assume l'entière responsabilité des contenus de son site Web et des publications produites au moyen du logiciel. Il s'assure que ces contenus respectent la législation en vigueur, notamment qu'ils ne contiennent aucune représentation sexuelle ou pornographique et n'utilisent aucun nom ni terme évoquant de tels programmes ou contenus ou faisant leur promotion. Il en va de même pour les contenus et les formes à caractère extrémiste, politiquement ou inconvenant, ou encore contrevenant aux bonnes mœurs et en général pour le respect de tous les droits de tiers.

4.2 Si local.ch constate que le client enfreint de quelque manière que ce soit les dispositions du présent chiffre 4.1, local.ch a le droit de suspendre son service jusqu'au rétablissement de la situation légitime.

4.3 Le client prend acte que des tiers, notamment des hôtes du client, peuvent laisser sur Localina des appréciations et des commentaires à son sujet ou concernant son établissement et qu'ils seront publiés sur www.local.ch. local.ch n'a pas l'obligation de contrôler ni de supprimer ces commentaires.

5 Garantie

5.1 local.ch ne fournit aucune garantie concernant les indications contenues dans les descriptifs de produits ou les spécifications et ne répond en aucune façon des pannes ou des interruptions. local.ch ne garantit aucunement que le logiciel satisfasse les exigences ou les attentes du client, qu'il soit disponible sans interruption, en temps utile, à coup sûr et sans faille, que les résultats obtenus à travers l'utilisation du logiciel soient corrects et fiables et que les éventuelles erreurs du logiciel soient corrigées sans délai. Néanmoins, local.ch résout en temps utile les pannes techniques qui sont de son ressort.

5.2 local.ch ne garantit aucunement la disponibilité d'une assistance technique. local.ch a le droit de recourir aux services de tiers à tout moment et dans n'importe quelle proportion pour fournir ses prestations. En outre, à tout moment, local.ch a le droit d'interrompre durablement ou momentanément, de retirer ou de modifier des fonctions (ou certains de leurs éléments) qui n'impactent pas les fonctions de base du logiciel, ou encore d'ajouter de nouvelles fonctions.

5.3 La responsabilité de local.ch n'est engagée qu'en cas de préméditation et de négligence grave. Dans les autres cas, la responsabilité est exclue dans les limites légales. En particulier, local.ch ne répond pas des dommages directs ou indirects de quelque nature que ce soit résultant: de l'utilisation du logiciel, de modifications du logiciel, de la non-disponibilité durable ou momentanée du logiciel, de la non-disponibilité ou de la disponibilité défectueuse des données traitées par le logiciel, ou d'autres causes en relation avec le logiciel. Dans la mesure où la responsabilité de local.ch est engagée, elle se limite pour chaque cas aux dommages prouvés, mais au maximum au montant du contrat.

5.4 Le client est personnellement responsable des équipements techniques qui lui sont propres ainsi que de la protection logicielle (software) ou matérielle (hardware) de ses sites Web. local.ch n'accorde aucune garantie concernant la compatibilité de ses services avec le matériel ou les logiciels du client.

6 Prix, facturation et conditions de paiement

6.1 local.ch peut modifier à tout moment les présentes CG et les prix de tous les services. Cependant, les modifications de prix n'ont aucun impact sur les contrats en cours mais n'entrent en vigueur qu'à la prochaine prolongation du contrat. Une modification de prix est communiquée au plus tard deux mois avant son entrée en vigueur. Si le client ne résilie pas le contrat dans un délai d'un mois, il accepte la modification de prix (concernant la modification des CG, voir le chiffre 1.2; concernant la modification de l'offre, voir le chiffre 3.2).

6.2 Le client doit et paie le prix convenu par contrat dans un délai de 30 jours à dater de l'émission de la facture par local.ch, sans aucune déduction. La taxe annuelle pour Localina est facturée à l'avance pour 12 mois. En règle générale, la première facture est établie 30 jours après la conclusion du contrat, indépendamment de la mise en ligne du logiciel. Les réservations en ligne comptabilisées par local.ch comme des transactions payantes sont facturées à la fin de chaque trimestre. Si le montant total cumulé n'atteint pas CHF 30.– à la fin du trimestre, les transactions sont reportées au trimestre suivant. Le délai de paiement est également de 30 jours. Pour les prestations périodiques, la facturation s'établit généralement une fois par an. Les chèques WIR ne sont pas acceptés. local.ch a le droit de percevoir le montant dû par le biais du décompte de télécommunications d'un fournisseur de services de télécommunication, par exemple Swisscom (Suisse) SA, ou via d'autres partenaires.

6.3 Le retard de paiement débute à l'expiration du délai de paiement stipulé sous le chiffre 6.1. Un intérêt moratoire de 5% l'an selon l'art. 104 CO est dû en cas de retard de paiement. En outre, local.ch est autorisée à facturer des frais de rappel pour couvrir partiellement les frais occasionnés. Le montant de la créance, auquel s'ajoutent les éventuels frais de rappel et intérêts, peut être cédé ou vendu à un tiers en vue de son encaissement. Le cas échéant, local.ch facture au client CHF 75.– pour frais de cession de la créance à la société de recouvrement.

6.4 local.ch peut demander des paiements anticipés avant de fournir ses prestations. Indépendamment, en cas de défaut de paiement, local.ch peut suspendre ses services sans préavis jusqu'au paiement intégral des montants dus. Les droits de local.ch demeurent expressément réservés dans tous les cas.

6.5 Si des erreurs surviennent dans l'exécution, le client n'est pas autorisé à refuser le paiement. Une compensation ne peut être accordée que si la demande de compensation du client est incontestée par local.ch ou a été déclarée exécutoire. Toute autre exigence du client est exclue.

6.6 La taxe annuelle convenue constitue le prix fixe par an pour l'utilisation du système de réservation Localina. Les frais d'installation couvrent les dépenses liées à la mise en ligne et à la configuration propres au client de Localina. local.ch peut facturer des prestations supplémentaires à un prix usuel. La taxe légale sur la valeur ajoutée, calculée au taux en vigueur, n'est pas comprise dans le prix et sera facturée en sus. En cas de résiliation prématurée, la taxe annuelle ne sera pas remboursée.

7 Protection des données

7.1 local.ch peut transmettre ou communiquer des données du client à des sociétés du groupe ou à des sociétés partenaires de local.ch ainsi qu'à des tiers spécialisés dans le traitement des données en Suisse et à l'étranger, et les charger de traiter des données du client, notamment concernant la collecte de renseignements et de données en rapport avec la conclusion et l'exécution du présent contrat, concernant le comportement de paiement du client ou concernant la conception adaptée aux besoins et le développement de services de local.ch ainsi qu'à des fins de marketing et d'études de marché en général.

7.2 Le client prend acte que la législation en vigueur dans le pays du destinataire n'offre pas dans tous les cas une protection équivalente à celle de la Suisse en matière de traitement des données. En cas de transmission ou de communication de données à l'étranger, il est garanti que cette transmission ou communication sera effectuée dans le respect de la législation suisse sur la protection des données et que les mesures de protection techniques, organisationnelles, contractuelles et personnelles nécessaires seront prises.

8 Dispositions finales

8.1 Toute modification ou tout complément aux présentes CG ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit ou – en cas de relation par voie électronique avec le client – après la confirmation de la part de local.ch par e-mail (à l'exception des modifications des CG conformément au chiffre 1.2 et des modifications de l'offre conformément au chiffre 3.2).

8.2 local.ch a le droit de transférer à un tiers certains ou plusieurs droits et obligations découlant de ce contrat, voire l'intégralité de la relation contractuelle. Un transfert par le client est exclu.

8.3 Des modifications dans la situation juridique du client n'exercent aucune influence sur la validité du contrat.

8.4 L'éventuelle nullité d'une des dispositions contractuelles précédentes ne compromet aucunement la validité du reste du contrat. Les relations contractuelles entre les parties sont soumises au droit suisse, à l'exclusion des règles en matière de lois ainsi que des dispositions de la Convention de Vienne (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, signée à Vienne le 11 avril 1980). Le for est Zurich.

Swisscom Directories SA, décembre 2014